

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service du patrimoine culturel

08-02

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

OBJET : LE BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE 2023 – VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ET DU PATRIMOINE SPORTIF CONTEMPORAIN – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.

Pour la 4^e année consécutive, le Département lance l'opération « le Bel été solidaire et olympique ». L'ambition reste de proposer un programme d'activités diverses ouvertes et accessibles à toutes et tous entre fin juin et début septembre.

Le présent rapport est consacré à deux actions de valorisation et de sensibilisation au patrimoine qui viennent nourrir la programmation unique du Département. Elles ont été construites autour de deux axes :

- **La reconnaissance et la valorisation du patrimoine culturel immatériel** présent sur le territoire du Département

Le patrimoine culturel immatériel est un nouveau champ d'intervention patrimonial qui comprend les pratiques culturelles vivantes transmises de génération en génération dans les domaines des traditions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels, connaissances et savoir-faire. En France, quelques exemples de pratiques identifiées et valorisées en tant que patrimoine culturel immatériel sont *La fête de la Mer à Boulogne-sur-Mer*, *Le conte occitan en Lot-et-Garonne*, *Les savoir-faire liés au parfum en pays de Grasse* ou *L'art de la construction en pierre sèche*. On y retrouve également des pratiques originaires d'autres territoires, également pratiquées et transmises dans l'Hexagone comme *Le Vaisakhi des Sikhs à Bobigny* ou le *gwoka*.

Par la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2006, la France s'est engagée à identifier, valoriser et sauvegarder le patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire.

Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans ce domaine du fait de leur proximité avec les groupes et communautés détentrices de pratiques culturelles. En



s'emparant de cette notion, elles peuvent également valoriser l'identité ou les identités de leurs territoires.

- **La valorisation du patrimoine sportif départemental contemporain** et de ses nouveaux usages, par une démarche participative faisant appel à l'imagination des jeunes habitants du Département.

Pour cette nouvelle édition du Bel été solidaire et olympique, nous proposons par conséquent les actions suivantes :

1. Karésòl 3 Dimensions, un hommage au gwoka dans le cadre du 20^e anniversaire de la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel – Cie Boukousou

Le projet Karésòl 3 Dimensions se propose de sensibiliser le grand public à la notion de patrimoine culturel immatériel. Il s'appuie sur le fait que le gwoka, pratique culturelle originaire de la Guadeloupe, combinant le chant responsorial en créole, les rythmes joués aux tambours *ka* et la danse, a été inscrit en 2014 par la France à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, lui donnant une grande visibilité.

Il s'appuie également sur la présence importante de personnes originaires de la Guadeloupe sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, qui transmettent le gwoka tant par le biais associatif que par la création contemporaine et la professionnalisation des artistes. Le projet Karésòl 3 Dimensions permettra au public du Bel été solidaire et olympique d'assister à un spectacle de danse contemporaine tirant ses bases chorégraphiques du gwoka, de connaître l'histoire et les particularités de cette pratique par le biais d'une conférence vivante, réalisée par Max Diakok, et de s'initier à la pratique pendant le temps d'un atelier et d'une ronde participative.

Le projet présenté par la Cie Boukousou a obtenu une subvention de 3 000 euros de la DRAC dans le cadre du dispositif « Été culturel 2023 ». Afin de pouvoir réaliser toutes les actions prévues, la Cie Boukousou sollicite le Département pour une subvention d'un montant de 5 000 euros.

2. La Piscine Rêvée des Enfants, un projet de valorisation du patrimoine sportif départemental contemporain – Atelier des P'tits Archis

En associant le Bel été solidaire et olympique à l'opération nationale « C'est Mon Patrimoine » qui vise à amener les enfants et adolescents à découvrir des lieux patrimoniaux par le biais des pratiques artistiques pendant le temps de vacances scolaires, l'Atelier des P'tits Archis propose de mettre à l'honneur le Parc départemental des Sports de Marville et notamment la piscine, patrimoine sportif contemporain.

Pendant les deux dernières semaines du mois d'août, une programmation constituée de visites guidées, ateliers participatifs de recueil de mémoires et témoignages des usagers du site, ainsi que des ateliers plastiques de photographie, dessins et maquettes permettront de faire émerger des idées pour la reconversion future du site. Cette programmation sera à destination des enfants de 8 à 14 ans résidant principalement dans le quartier floral Saussaie Courtilles, situé en bordure du Parc des sports, ainsi que des autres quartiers à proximité.

La SAS Atelier des P'tits Archis a obtenu une subvention de 3 500 euros de la DRAC dans le cadre du dispositif « C'est Mon Patrimoine 2023 ». Afin de pouvoir réaliser toutes les

actions prévues, la SAS Atelier des P'tits Archis sollicite le Département pour une demande de subvention d'un montant de 2 000 euros.

En conséquence, je vous propose :

- D'ALLOUER au titre de subventions d'aide au projet en fonctionnement 2023 :
 - 5 000 euros à l'association Cie Boukousou pour la réalisation du projet Karésòl trois dimensions ;
 - 2 000 euros à l'atelier des p'tits archis pour la réalisation du projet la piscine rêvée des enfants.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
la vice-présidente,

Dominique Dellac

Délibération n° 08-02 du 6 juillet 2023

LE BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE 2023 – VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ET DU PATRIMOINE SPORTIF CONTEMPORAIN – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de subventions d'aide au projet en fonctionnement 2023 :

- 5 000 euros à l'association Cie Boukousou pour la réalisation du projet « Karésòl trois dimensions »,
- 2 000 euros à l'atelier des p'tits Archis pour la réalisation du projet « la piscine rêvée des enfants ».

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

